

CONDITIONS GENERALES DE VENTE OPTIMA STEAMER FRANCE

Article 1 : Dispositions générales

Le Vendeur vend au Client les produits et/ou fournit les services conformément aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV), qui, avec les Conditions Particulières (offre de prix ou accusé de réception de commande), forment un ensemble indivisible constituant le Contrat liant les deux parties. En cas de divergence, les Conditions Particulières prévalent sur les CGV, sauf disposition contraire.

Sauf accord écrit spécifique, le fait de passer commande signifie l'adhésion pleine et entière du Client aux CGV. Aucune condition particulière ne peut, sans l'acceptation expresse du Vendeur, l'emporter sur les CGV. Le Client renonce également à se prévaloir de ses propres Conditions Générales d'Achat.

Toute condition ou clause opposée par le Client sera inopposable au Vendeur, à moins d'acceptation écrite préalable de ce dernier. De plus, le fait que le Vendeur ne fasse pas valoir certaines dispositions des CGV à un moment donné ne pourra être interprété comme une renonciation à y recourir ultérieurement.

Article 2 : Commande

Première commande – Pour toute première commande, le Client devra fournir tous les documents requis. Il prendra également connaissance des Conditions Générales de Vente.

Essais – Si le Client demande des tests sur le matériel du Vendeur, ceux-ci seront réalisés sur de petites surfaces représentatives des besoins du Client, qui s'engage à notifier précisément ses attentes afin que le Vendeur puisse y répondre.

Formation du contrat – Le contrat peut se former de deux manières

- par l'acceptation expresse de l'offre de prix émise par le Vendeur (signature par le Client) et le paiement des acomptes éventuels.
- par l'envoi par le Vendeur d'un accusé de réception de la commande du Client ou l'établissement direct de la facture.

Forme de la commande – La commande doit être effectuée par écrit, précisant la quantité, les spécificités (marque, type, références), le prix convenu, ainsi que le lieu et la date de livraison. Elle pourra se référer à l'offre de prix du Vendeur.

Acceptation de la commande – Les commandes sont acceptées uniquement après émission par le Vendeur d'un accusé de réception dans les 48 heures suivant la réception de la commande, sous réserve que les acomptes éventuels aient été réglés. La confirmation peut également prendre la forme d'une facture. Les commandes validées ne peuvent être modifiées ni annulées. Toute modification ou annulation

demandée par le Client doit être expressément acceptée par écrit par le Vendeur.

Article 3 : Prix

Le prix des produits et services s'entend net, hors emballage, transport et taxes, selon les tarifs communiqués au Client ou mentionnés dans l'offre de prix. Ce prix peut être révisé en cas d'évolution tarifaire, les produits et services étant facturés au tarif en vigueur au moment de la formation du contrat.

Article 4 : Paiement

Toute commande peut entraîner le paiement d'un acompte ou une facturation immédiate (facture pro forma), la somme reçue ne constituant pas des arrhes. Les modalités et délais de paiement sont précisés dans les Conditions Particulières.

En principe, les factures sont dues dès leur réception, sauf mention contraire dans le document d'ouverture de compte ou l'accusé de réception de commande. En cas de retard de paiement, le Vendeur se réserve le droit de suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice d'autres actions légales.

Toute somme impayée à son échéance entraîne, de plein droit, des pénalités de retard calculées au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, sans besoin de rappel. En cas de défaut de paiement après mise en demeure restée infructueuse, le contrat pourra être résolu de plein droit. Les frais de recouvrement seront de 40€ (article D441-5 du Code de Commerce), avec une indemnité complémentaire de 15% si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant.

Article 5 – Acompte et Annulation de Commande

Dans le cadre des relations commerciales entre professionnels, toute commande validée par le versement d'un acompte engage définitivement les parties. Cet acompte constitue un engagement ferme du client et ne pourra donner lieu à aucun remboursement en cas d'annulation de la commande par ce dernier, quelle qu'en soit la raison.

L'acompte permet de couvrir les frais engagés par l'entreprise pour la préparation, la production, l'approvisionnement ou toute autre opération liée à l'exécution de la commande. En cas d'annulation unilatérale par le client, l'acompte restera acquis à l'entreprise à titre de dédommagement, sans préjudice du droit de réclamer l'exécution du contrat ou une indemnisation complémentaire en cas de préjudice subi.

Toute modification ou annulation de commande devra faire l'objet d'un accord écrit du vendeur.

Article 6 : Livraison

Les délais de livraison indiqués dans les Conditions Particulières sont à titre indicatif et sans garantie. Le dépassement de ces délais ne donnera lieu à aucune retenue ou indemnité, ces derniers étant dépendants des spécificités, quantités approvisionnées et capacités des fournisseurs du Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles ou globales, avec facturation correspondante. Les retards de livraison ne pourront entraîner de pénalité, retenue ou annulation des commandes en cours.

Article 7 : Transport

Frais et transfert des risques

Les frais d'emballage, de transport, de manutention et d'assurances sont facturés en supplément du prix. Le transfert des risques intervient à la livraison ou selon l'INCOTERM choisi.

Article 7.1 – Avarie – Le Client doit vérifier, à la réception des produits, qu'ils n'ont pas subi de dommages ou de perte partielle durant le transport. En cas d'avarie, il doit en informer le transporteur par acte extrajudiciaire ou lettre recommandée dans les conditions des articles L133-3 et suivants du Code de commerce, et en notifier le Vendeur par écrit dans les mêmes délais.

Article 7.2 – Vices apparents / Non-conformité – Le Client doit vérifier à la réception que les produits ne présentent pas de vices apparents ou de non-conformité, autres que ceux liés au transport. En cas de vice ou non-conformité, il doit informer le Vendeur par écrit dans un délai de 48 heures suivant la livraison. Passé ce délai, aucune reprise ou échange ne sera possible. Le Client devra justifier des anomalies constatées et permettre au Vendeur de les vérifier et de les rectifier. Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers sans l'accord préalable du Vendeur.

Article 8 : Retour / SAV

Tout retour de produit doit être précédé d'un accord écrit entre les parties. Dans le cadre de la garantie, le Client doit transmettre sa facture au Vendeur, qui indiquera l'adresse d'expédition du matériel, soit à son propre domicile, soit à un prestataire agréé pour les réparations. Les frais et risques aller/retour sont toujours à la charge du Client.

Le matériel doit être correctement emballé, cerclé de bois et sanglé sur une palette pour éviter tout dommage pendant le transport. À réception, le matériel sera expertisé et un compte rendu pourra être fait au Client, indiquant si des anomalies ont été constatées.

En cas de réparation, le Vendeur émettra un devis que le Client devra valider par écrit, ou bien la machine sera réparée dans le cadre de la garantie. Après réparation, le matériel sera renvoyé au Client selon les conditions convenues dans l'accusé de commande.

Article 9 : Réserve de propriété

Les marchandises restent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix, mais le Client en assume la responsabilité dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. Le Client s'engage à souscrire une assurance pour couvrir les risques de perte, vol ou destruction des marchandises.

En cas de redressement ou liquidation judiciaire du Client, le Vendeur se réserve le droit de revendiquer les biens non payés dans le cadre de la procédure collective. Le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la distraction, le

nantissement ou la saisie des produits tant que le prix n'est pas entièrement réglé. De plus, le Client ne pourra revendre le matériel tant qu'il n'en sera pas pleinement propriétaire.

Article 10 : Utilisation des produits

Il revient au Client de s'assurer de la conformité des caractéristiques des produits et d'adopter les procédures nécessaires dans un environnement adéquat pour garantir leur utilisation optimale. Toute réclamation relative à la qualité ou la quantité des produits doit être adressée au Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48 heures suivant la livraison, sous peine de forclusion.

Article 11 : Garantie

Les produits neufs de marque OPTIMA STEAMER FRANCE sont garantis pendant 12 mois (pièces et main d'œuvre) à partir de la date de vente (facture). Les produits d'occasion vendus par OPTIMA STEAMER FRANCE bénéficient d'une garantie de 3 mois. Pour toute demande de garantie, le Client doit contacter le Vendeur par écrit dans les 48 heures suivant la découverte de la panne à l'adresse suivante : info@optimasteamerfrance.fr. Les réparations seront effectuées selon les conditions définies à l'article 8 « RETOUR/SAV ».

Pendant la période de garantie, le Vendeur s'engage à réparer ou remplacer les produits défectueux, à condition que la panne ne soit pas due à un cas d'exclusion de garantie. La garantie ne sera pas prolongée par des réparations ou remplacements, et les pièces remplacées bénéficieront de la garantie jusqu'à la fin de la période initiale.

Sont exclus de la garantie : mauvaise utilisation, négligence, entretien insuffisant, utilisation non conforme au manuel, usure normale (consommables, accessoires, etc.), détérioration due à un sinistre, mauvaise manutention, chocs, interventions non autorisées, modifications ou réparations non prévues, montage erroné, coupures d'alimentation ou voltage excessif, et incidents de force majeure. Toute découverte de ces éléments entraîne l'arrêt immédiat de la garantie.

La garantie contractuelle n'est pas transférable en cas de revente du matériel.

Article 12 : Limitation de responsabilité

Le Vendeur ne saurait être tenu responsable des dommages indirects, y compris les préjudices commerciaux, financiers, pertes de profits, d'utilisation des produits ou de clientèle, pouvant résulter de l'exécution du contrat. Il n'engage également sa responsabilité en cas de réclamation de tiers dirigée contre le Client, ni en cas de détérioration des surfaces traitées, le Client étant libre de réaliser des essais préalables.

En l'absence de réclamation du Client, le Vendeur sera dégagé de toute responsabilité, garantie et sécurité, dans la limite des règles impératives du droit français. Enfin, le Vendeur ne sera pas tenu de réparer les préjudices que le Client aurait pu éviter en prenant les mesures nécessaires dans les délais appropriés.

Article 13 : Force majeure

La responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée en cas d'événement échappant à son contrôle, imprévisible lors de la conclusion du contrat, et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue, sauf si le retard justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat sera résolu de plein droit et les parties libérées, après envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Article 14 : Droit applicable – Juridiction compétente

Le présent contrat est régi par le Droit français. En cas de litige de toute nature portant sur la conclusion du contrat, l'exécution du contrat ou la rupture des relations entre le Vendeur et le Client les parties rechercheront un règlement amiable. En cas d'échec du règlement amiable 30 jours après l'envoi d'un courrier en ce sens seuls seront compétents les Tribunaux de commerce dans le ressort desquels est situé le siège social du Vendeur même en cas d'appel en garantie, de référé ou de pluralité de défendeurs ou d'instances.

Article 15 : Cas de contrat de location

En cas de contrat de location, les conditions générales du contrat de location prévalent sur les conditions générales de OPTIMA STEAMER FRANCE pour les éléments suivants : durée, mode de règlement et résiliation.

